



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR
INDIVIDUEL
N° 286

Prénom : Dominique

NOM : VOYNET

Âge : 66 ans

Contact : 01 40 63 04 96

Palais Bourbon

128 rue de l'Université

75007

Paris

Dominique.voynet@assemblee-nationale.fr

Contribution de Dominique Voynet, députée du Doubs, à la consultation sur le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3)

SYNTHÈSE

Face à l'accélération du réchauffement climatique et à l'accroissement de la crise énergétique, une démarche ambitieuse de programmation de la transition énergétique doit être enfin engagée. Ce projet de PPE3 est donc bienvenu, après deux ans de retards et de tergiversations. Il est loin de répondre aux exigences démocratiques et juridiques de la politique énergétique de notre pays. Si un large consensus existe en faveur d'une décarbonation de l'énergie en France à l'horizon 2030-2035, la PPE reste timorée sur le développement des ENR, notamment l'éolien terrestre ; elle accorde un poids démesuré à l'énergie nucléaire en dépit de ses multiples failles techniques, de son coût exorbitant, de l'absence de garanties suffisantes de sûreté et de sérieux doutes concernant la capacité de la filière à tenir les calendriers avancés..

La PPE se révèle incapable de prendre en compte ces doutes, et d'afficher des objectifs ambitieux de déploiement rapide des énergies renouvelables, sans attendre d'hypothétiques mises en service de nouvelles tranches nucléaires.

Manquent aussi les engagements budgétaires nécessaires dans chaque secteur pour atteindre les objectifs de la PPE.

Cette note, en version approfondie (15 000 signes) est disponible à travers ce lien :

https://drive.google.com/file/d/1aMMzGzwaOcMoxzi0rpEGoHBTtoZSaZy3k/view?usp=drive_link

La PPE 3 décrit une trajectoire de sortie des énergies fossiles, pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Il y a consensus sur l'objectif, mais pas sur les moyens d'y satisfaire retenus dans le texte soumis.

1. Une légitimité démocratique et juridique limitée

Le projet de PPE ne respecte pas l'article L. 100-1A du code de l'énergie, qui prévoit « qu'avant le 1er juillet 2023, puis tous les 5 ans, une loi détermine les objectifs et fixe les priorités d'action de la politique énergétique nationale pour répondre à l'urgence écologique et climatique ». La loi liste les documents qui doivent être compatibles avec elle (PPE, stratégie nationale bas carbone, budget carbone...)

Cette loi, nous n'en disposons pas. La PPE 3, qui n'a pas même été l'objet d'un débat au Parlement, ne repose donc pas sur une base juridique solide.

2. Une lisibilité stratégique qui peut être améliorée

On ne peut que partager une ambition stratégique détaillant – dans cet ordre – les fondamentaux d'une politique pragmatique de l'énergie : maîtrise des consommations et amélioration de l'efficacité énergétique, utilisation de chaque source d'énergie pour *ce qu'elle fait de mieux*, en fonction des besoins, des usages, des territoires... avec l'objectif de décarboner globalement notre société (logement, mobilités, tertiaire...) et pas seulement l'économie, de contenir les coûts pour les usagers, les entreprises et la balance commerciale, de réduire la dépendance aux importations de combustibles, soumises aux aléas géopolitiques.

Le projet de PPE reste en revanche peu disert, s'agissant de deux points essentiels : l'acceptabilité sociale des choix opérés d'une part, le coût des hypothèses retenues d'autre part.

3. Une ambition insuffisante pour la sobriété et l'efficacité énergétique

S'agissant de la baisse des consommations, la PPE prévoit de passer de 1622 TWh en 2023 à 1381 TWh d'énergie consommée finale en 2030, soit une réduction de 20,7 % par rapport à 2012 (1 741 TWh). L'objectif, certes revu à la hausse par rapport à la PPE 2, reste nettement inférieur à l'objectif fixé pour la France par la nouvelle directive européenne relative à l'efficacité énergétique (DEE), fixé à 1243 TWh en 2030, soit une réduction de 28,6 % sur la période 2012-2030.

Il s'agit de réduire nos consommations de 137 TWh supplémentaires :

- Dans le secteur des transports (voyageurs et fret) qui reste le 1er secteur de consommation d'énergie finale dans le pays (34 % selon l'édition 2024 de la publication "Chiffres clés de l'énergie") en priorité. La PPE ne formule aucune proposition ambitieuse pour revoir l'organisation de nos villes, réduire le recours à la voiture individuelle, améliorer l'offre de transports collectifs, enrayer l'explosion du fret routier, encourager le covoiturage ou les mobilités actives. Elle reste muette sur l'impact du secteur aérien et sur les mesures permettant d'en réduire l'impact.
- Dans le secteur des bâtiments (logements, bureaux, équipements publics), qui est le 2^{ème} secteur de consommation d'énergie (28% en 2023), la PPE fixe un objectif de 400 000 logements individuels par an – inférieur donc au seuil de 500 000 rénovations par an, fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte - bénéficiant d'une rénovation *d'ampleur* – moins ambitieuse donc que la rénovation *performante* consacrée dans le code de l'énergie - d'ici 2030. Ce manque d'ambition est dénoncé par les professionnels du secteur, qui ne peuvent se satisfaire du "stop and go" et du climat d'incertitude dans lequel ils travaillent.

4. Une montée en puissance des énergies renouvelables bien trop timide

Le projet de PPE 3 revoit à la hausse les objectifs de production d'énergies renouvelables, sans que leur part dans la consommation énergétique finale ne soit précisée. La directive européenne RED III fixe pourtant des objectifs précis en la matière.

La Commission européenne, informée du contenu du PNIEC, évalue à 33 % la part des renouvelables qu'il permettra, quand l'objectif pour la France est fixé à 44 %.

Comme dans d'autres domaines, le non-respect de nos engagements européens nous expose à des sanctions et à la perte de crédits européens. Il est donc nécessaire de revoir la copie.

L'ambition pour le photovoltaïque est forte (93 TWh en 2035). Il n'en va pas de même pour l'énergie éolienne !

- La PPE propose le maintien du rythme actuel de développement à 1,5 GW/an de l'éolien terrestre, ce qui est dérisoire. Pourquoi ? Les rédacteurs du

projet de PPE auraient-ils intériorisé les arguments irrationnels et parfois complotistes des anti-éoliens ?

- Elle affiche une ambition forte – 18 MW avant 2035 - en matière d'éolien en mer, sans indiquer comment surmonter les difficultés de la filière : retard à la publication des nouveaux appels d'offres, retards à l'octroi des lots, appels d'offre infructueux, stop and go pénalisants...

La PPE propose enfin un doublement de la production renouvelable de chaleur et de froid d'ici 2035. Concrétiser cet objectif, s'agissant du bois énergie, exige une montée en puissance du fonds chaleur de l'ADEME et un soutien résolu aux collectivités locales porteuses de projets ambitieux.

S'agissant de ces trois filières, il faut encore noter l'absence de propositions concrètes permettant de bâtir ou consolider des filières industrielles et/ou artisanales nationales et européennes de formation de personnels qualifiés, de fabrication et de maintenance.

5. Un poids démesuré accordé au nucléaire, sans évaluation de ses incidences financières, de sécurité et de sûreté

L'un des principaux reproches à adresser à cette PPE est qu'elle accorde un poids démesuré à la production d'électricité nucléaire. Les délais de production de nouvelles capacités nucléaires sont pourtant tels qu'elles ne seront d'aucune aide dans la transition énergétique au cours des 20 prochaines années.

L'énergie nucléaire est décarbonée, en base en tout cas, mais elle produit des déchets radioactifs, dépend d'autres puissances étrangères pour le combustible, est très vulnérable dans un climat dégradé et coûte très cher.

On a le sentiment d'un emballement, d'une fuite en avant, d'une juxtaposition - au fil des annonces politiques et des rêves des ingénieurs - de projets pharaoniques, non chiffrés, qui ne s'inscrivent pas mieux dans une stratégie énergétique cohérente que dans un souci de gestion financière responsable. Une nouvelle usine d'enrichissement d'uranium au Tricastin, un énorme site de stockage dans la Meuse, des piscines supplémentaires sur le site saturé de la Hague, 6 EPR 2 sur les sites de Penly, Gravelines et

Bugey et demain peut-être 8 de plus, un réacteur expérimental sur la fusion à Cadarache... sans oublier les petits réacteurs modulaires et (peut-être) la relance d'une filière à neutrons rapides.... N'en jetez plus !

La question est politique, au sens noble du terme : quelle part de la richesse nationale sommes-nous prêts à consacrer à la production d'électricité ? Et à de nouvelles centrales, décision irréversible qui nous engagerait pour les 50 prochaines années au moins ?

La question est aussi financière. Des arbitrages au sein même de la filière sont indispensables ! Comment financer, dans ce contexte de fuite en avant, le démantèlement des centrales existantes et la surveillance à très long terme des déchets ? Personne ne semble se poser la question, au profit d'une communication trompeuse sur le *coût bas* du Kwh nucléaire.

L'absence de données claires dans cette PPE est éloquente ! Selon les dernières estimations fournies par EDF pour la seule construction de 6 EPR2, ils seraient de 67,4 Md€. Une estimation *overnight*, donc fautive et qui reste très incertaine, au regard des dérapages financiers de Flamanville, Hinkley Point et Olkiluoto. On s'est tant trompé sur les délais comme sur les coûts qu'il faut se demander si les prévisions d'aujourd'hui sont plus robustes.

Une évaluation sérieuse et exhaustive des coûts du nucléaire est un préalable à une prise de décision éclairée !

L'allongement de la durée de vie des réacteurs existants – 50 ans ? 60 ans ? voire plus – constitue également un pari risqué. Quant à l'épineuse question des déchets radioactifs, elle reste traitée de façon peu lucide. On continue à parler de *recyclage* ou de *retraitement*, espérant une hypothétique et miraculeuse fermeture du cycle. La plupart des pays nucléarisés ont stoppé les pratiques de retraitement, car trop dangereuses, coûteuses et polluantes.

Enfin, comment ne pas évoquer la foi dont témoigne la PPE dans le développement de « petits réacteurs innovants » (SMR) dès 2030, alors même qu'un rapport commandé par Matignon en 2022, évidemment classé « secret défense », confirme que cette voie ne sera ni viable économiquement ni mûre technologiquement à l'horizon promis.

6. Réduire le fossé entre les discours et les actes ?

La loi ne fixe malheureusement pas d'obligation de résultat. Pour compenser les inévitables retards sur certains projets éoliens, solaires ou bois, un volume d'appels d'offre plus important en début de période est indispensable, ainsi qu'une réduction des délais que se permet l'Etat dans l'instruction des dossiers et la notification des marchés.

De fortes incertitudes demeurent sur l'importance des investissements publics qui seront nécessaires. Ils seront massifs, pour soutenir la rénovation énergétique, la transition des mobilités, la mutation de l'industrie, la révolution des renouvelables, la prolongation du parc nucléaire existant, voire le lancement d'un nouveau programme ?

On l'a vu, le chiffrage de ces investissements reste lacunaire. Et la tentation est grande – ce fut le cas en 2024 et c'est le cas dans le PLF pour 2025 - d'amputer les fonds dédiés à la transition énergétique, aggravant ainsi le décalage entre les objectifs affichés et les moyens alloués pour les atteindre.

Il est indispensable d'adosser à la PPE une évaluation pluriannuelle précise des besoins et des engagements budgétaires de l'Etat dans tous les secteurs et pour tous les acteurs, en adéquation avec la stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique.

Conclusion

Ce projet de PPE 3 reste encore trop timide sur de nombreux points, notamment la réduction de la consommation ou le développement de certaines énergies renouvelables, avec des objectifs rehaussés, mais qui restent en-deça de nos engagements européens. Un doute important persiste quant à la volonté de garantir les moyens budgétaires et les dispositifs administratifs adaptés à ce chantier hors normes.

La foi dans le nucléaire, au profit duquel le Gouvernement fait tapis de ses contraintes budgétaires et temporelles, nous place dans une situation inconfortable. La priorité doit être donnée aux énergies renouvelables plus rapides et moins coûteuses à déployer !